

מצרע - תזריע PARACHA TAZRIA & METSORA

Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente
JERUSALEM Entrée : 18h29 • Sortie : 19h48 PARIS-IDF: 20h27 • 21h38 Marseille 20h05 • 21h10
Tel-Aviv 18h51 • 19h50 Miami 19h27 • 20h21 Palerme 19h26 • 20h27

Résumé des points principaux de notre Paracha:

La Paracha de Tazria commence par les lois concernant l'impureté de la femme qui enfante : selon qu'elle donne naissance à un garçon (sept jours) ou à une fille (quatorze jours). La Mitsva de la Brith Mila le huitième jour après la naissance d'un garçon. Puis les symptômes de la "lèpre", qu'elle soit sur les vêtements, sur les murs de la maison ou bien sur la personne elle-même, et les lois qui s'y réfèrent ainsi que les causes de cette étrange maladie qui ne frappait que les Bné Israel.

La Paracha de Metsora débute par le grave péché de la médiance. Celui qui s'en rendait coupable était recouvert de taches, devenait impur et il devait s'isoler en dehors du camp. La Paracha nous énonce ensuite de quelle manière il pouvait se purifier : une fois que la personne concernée avait fait Techouva, il lui fallait offrir un sacrifice puis se tremper au Mikvé, et enfin attendre la tombée de la nuit. La fin de la sidra Metsora établit les lois relatives à d'autres sources d'impureté rituelle : par une perte de matière séminale pour un homme, ou par le cycle menstruel pour une femme.

« Il n'y a pas de science quand la science est sans âme. »
(Rabbi Dov Ber de Mezeritch)

« (אָדָם) Un homme, (...) qu'il y aura dans la peau de sa chair une affection de lèpre (צָרַעַת), ... » (Tazria 13,2)

Le Midrach (Vayikra Raba 17,3) cite 10 fautes/péchés (le Midravch Tanh'ouma en cite 11) à l'origine de l'apparition de la Tsaraât (éruption de taches), parmi lesquels l'idolâtrie, l'immoralité, l'orgueil, le blasphème, la médiance, etc... Le seul remède à cette maladie était spirituel : il fallait s'amender et se repentir.

Concernant cette affection (Tsaraât), le verset utilise le mot 'adam' (אָדָם), or le Zohar haKadoch enseigne que parmi les nombreux mots hébreux désignant une personne, le mot אָדָם (adam) est utilisé pour évoquer un individu respecté.

Pourquoi celui qui a péché, et qui de ce fait s'est attiré la tsaraât, est-il désigné par un mot connotant l'importance ?

Rav Nissan Alpert explique qu'on n'est pas mesurée à l'aune de nos erreurs. Tout le monde est humain et a tendance à se tromper de temps en temps. Mais que la valeur d'une personne est plutôt déterminée par le fait qu'elle apprend de ses erreurs.

Un érudit en Torah, qui se contenterait du niveau spirituel qu'il a atteint et n'aurait pas l'ambition de continuer à s'améliorer, pourrait difficilement être considéré comme une personne importante. En revanche, un juif ordinaire qui travaille constamment à s'améliorer pour ne pas répéter ses péchés, lui il est certainement digne d'admiration. Dans notre cas, bien que la personne ait été frappée par la tsaraât, si elle vient voir le Cohen pour comprendre ce qu'elle a fait de mal et apprendre à se corriger, la Torah nous enseigne que nul ne peut être plus important et mériter notre respect.

(Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°553 Claude Eliahou Benichou)

Roch H'odech Iyar : Jeudi 16 au soir, Vendredi 17 et Samedi 18 Avril 5786

« ..., il sera impur, il (est) impur, solitaire il demeurera, ... » (Tazria 13,46)

La médisance avait pour conséquence immédiate la tsaraât sous sa forme la plus maligne, et le fauteur devait aussitôt être isolé (même les autres personnes impures ne devaient résider avec lui).

La médisance étant le seul péché provoquant aussitôt la tsaraât à son stade terminal, il semble à priori que sa punition, l'isolement immédiat, à l'écart même du camp des Bnéis Israël, soit la punition la plus sévère !

Pourquoi paraît-il si préjudiciable pour un juif d'être à l'écart des siens ?

Rav Mordechai Druk raconte qu'avant la chute du rideau de fer, des Juifs en Russie se rassemblaient secrètement dans des sous-sols clandestins pour étudier et se renforcer mutuellement. Au fil du temps, l'un de ces rassemblements prit une telle ampleur que leur salle de réunion souterraine fut remplie à ne plus pouvoir accueillir personne. Quand de nouveaux participants arrivèrent pendant le cours de Torah, il n'y avait tout simplement plus de place pour eux. Certains présents murmurèrent qu'il faudrait peut-être qu'un des membres de longue date, aux faibles convictions religieuses et incapable de suivre le cours, laisse sa place.

L'homme en question demanda la permission de s'adresser à la salle, et une fois fait silence, il se leva, remonta sa manche et dévoila son bras couvert de cicatrices. Un jour, alors qu'il était assis dans un café à Moscou, des agents du KGB entrèrent soudain et se mirent à frapper tout le monde. Non loin d'où il était attablé, un groupe de révolutionnaires s'était réuni pour préparer leurs futures activités. Il leva son bras pour se protéger des coups, et tenta d'expliquer qu'il déjeunait là sans faire partie des insurgés. Mais l'homme du KGB lui dit : « Si vous êtes assis avec le groupe, alors vous en faites partie », et il continua à frapper de plus fort sur son bras, au point d'y laisser des cicatrices indélébiles.

« Même si je ne comprend pas les concepts religieux que vous appreniez » dit-il aux juifs réunis secrètement, « le KGB m'a appris que le simple fait de m'asseoir parmi des gens fait de moi un membre à part entière de ce groupe. De même que ma présence là où se trouvaient des révolutionnaires m'a causé des cicatrices et des souffrances permanentes, je suis convaincu que m'asseoir avec les « révolutionnaires » juifs m'apportera bénédiction et récompense éternelles. (Source Adaptation Compilation de commentaires Rabbanim N°553 Claude Eliahou Benichou)

« La grandeur d'une personne ne se mesure pas à la hauteur qu'elle a pu atteindre, mais plutôt à la profondeur qu'elle a pu surmonter. »

(Rav Its'hak Hutner)

« Le pontife sortira vers le dehors du camp, et le pontife verra, et voici qu'est guérie l'affection de la lèpre de chez le lépreux. »

(Metsora 14,3)

Une affection ne peut être déclarée pure ou impure que de la bouche d'un Cohen. Étant donné que tout dépend de ce que dit le Cohen, la Torah a ajouté une mise en garde particulière (Devarim 24, 8): *"Prends garde à l'affection de la lèpre (ha tsaraât), pour garder grandement et pour faire, comme tout ce que vous enseigneront les Cohanim, descendants de Lévi, comme je leur ai ordonné vous garderez pour faire"*.

Ainsi un lépreux qui enlèverait de lui-même les signes de son impureté transgresserait l'interdiction de *"Prends garde à l'affection de la lèpre (...), comme je leur ai ordonné (aux Cohanim) vous garderez pour faire"*.

Le gaon Rabbi Mordekhai Epstein de dire que d'après les lois le concernant, le lépreux doit être à l'écart en dehors du camp. C'est un décret très difficile à supporter, car il est séparé de sa famille et de ses proches, éloigné de ses amis et connaissances, isolé et solitaire.

Mais il existe un moyen pour lui de sortir de cette solitude et de cette souffrance : il lui suffit d'arracher simplement les signes de son impureté et d'aller faire le processus de purification. Or c'est là qu'est 'son épreuve' : va t-il résister à la tentation de faire disparaître les traces de son affection, et souffrir d'une terrible solitude, pour ne pas enfreindre une interdiction de la Torah ?

Pourtant, cette personne s'en est déjà remise à Hachem puisque consciente de sa faute elle s'est présenté au Cohen et lui a montré son affection ? Pourquoi serait-elle subitement comme déconnectée de sa démarche initiale et serait-elle tenté de produire une nouvelle faute ?

Le Baal Chem Tov explique que lorsqu'une personne est mise à l'épreuve, tous ses niveaux spirituels et ses réalisations lui sont retirés, et ce n'est que par une simple crainte fondamentale du Ciel qu'elle peut surmonter l'épreuve.

Le Méor Enayim (Vaéra) enseigne : "Une épreuve, c'est lorsque le lien que l'on a développé avec Hachem par son intellect est supprimé pendant la durée de l'épreuve, ne nous laissant que le libre choix. Sans cela, ce ne serait pas vraiment une épreuve, un test, car grâce à son lien avec Hachem, un tsadik resterait sûrement sur sa voie".

Ainsi, quelqu'un peut étudier et se renforcer sur la Emouna et le Bitah'one, lorsqu'il sera face à une épreuve (que toute toute petite toujours, comme chercher une clé et la retrouver au bout de quelques instants, Amen), ce qu'il aura appris intellectuellement sera comme 'brouillé', et ce ne sera que par sa crainte du Ciel pure, sans calcul, qu'il sortira vainqueur.

Le Rav Kalimyane de rapporter le verset de tehilim (144,15) : « Heureux le peuple pour qui il en est ainsi (Achréi haÂm ché Kah'a lo-לוֹ-לֵוִי אֲשֶׁר־הָיָה אֵלֹהֵינוּ), heureux le peuple dont l'Éternel est le D.ieu », et dire que la véritable crainte du Ciel se trouve chez celui "ché Kah'a lo", celui qui sert Hachem "Kah'a"(comme ca), parce qu'il a étudié et qu'il a compris ? Non, "Kah'a". Avec une crainte du Ciel simple, parce que Hachem a demandé.

(Source adaptation Aux délices de la Torah)

« Sachez que toute publicité autour d'une mitsva accomplie dissipe nos mérites. C'est comme un billet de train déjà utilisé ! ... »

(Le Rav Chakh)

PIRKEI AVOT

Le traité de Michna "Les Pirkei Avot" (Maximes des Pères) est la conclusion d'un des 6 Séder de Michna, celui de Nézikin (les dommages), qui traite des lois pénale et civile juive.

Il est de tradition d'en lire successivement un chapitre chaque Chabat, depuis le Chabat suivant immédiatement Pèssah jusqu'au Chabat précédant Chavouët.

Ce Chabat nous en étudions le **2em chapitre**

Michna 2.1 « Rabbi dit: " (...). Sache ce qui est au-dessus de toi: un œil qui voit, une oreille qui entend et tous tes actes sont inscrits dans un livre. »

Rabbi Ami (Taanit 8a, Tossafot) rapporte l'histoire d'une belle jeune fille qui se rendait chez son père, et qui tomba dans un puits en chemin. Un jeune homme, entendant ses appels au secours, s'approcha du puits et lui dit : « Accepteras-tu de m'épouser si je t'aide à sortir du puits ? » Elle répondit par l'affirmative et ils se jurèrent fidélité l'un à l'autre. Le jeune homme l'aïda à sortir et demanda: « Qui sera témoin de notre serment? »

-« Le puits et la belette qui passe maintenant près de nous ! »

Puis chacun partit de son côté.

La jeune fille tint son serment , simulant la folie pour décourager ses prétendants. Par contre, le jeune homme oublia son serment et épousa une autre femme.

Leur premier enfant fruit de leur union fut mordu par une belette et mourut. Ils eurent un second fils, mais lorsqu'il commença à marcher, il tomba dans un puits et mourut de sa chute.

-« Pourquoi tes enfants meurent-ils prématurément? » lui demanda sa femme.

Il se souvint alors de son serment fait à la jeune fille qu'il avait retirée du puits, et raconta toute l'histoire à sa femme qui lui dit : « Dans ces conditions, remets-moi un acte de divorce et va épouser la femme avec laquelle tu t'es uni par un serment ! »

Il se rendit dans la ville de la jeune fille, et dès qu'il lui rappela leur serment, elle cessa de feindre la folie et ils se marièrent et eurent des enfants.

Il est bénéfique et salvateur pour l'homme de se souvenir qu'il y a "un œil qui voit, une oreille qui entend" : Hachem est témoin.

(Source adaptation récit issu de "les Actions des Pères" de Rav David Haddad de Beer Chéva)

« Tant que l'homme médissant ne s'est pas repenti, et qu'il continue à pratiquer la médisance, ses prières ne seront pas acceptées par Hachem. Le souffle d'impureté qu'il produit par sa faute fait barrage. »
(Zohar)

Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

Q : Est-il permis d'aller à la plage ou à la piscine pendant les jours du Omer ?

R : Il est permis d'aller à la mer ou à la piscine pendant les jours du Omer, et il est également permis de partir en 'tiyoul' (se promener/balade) [Hazone Ovadia yom tov p274]. Et il semble que la coutume qu'ont certain d'être stricts (moins permissifs) à ce sujet a pour raison le danger qu'il y a durant ces jours, et c'est une bonne coutume.

Q : Faut-il étudier Pirkei Avot ou lire Pirkei Avot ?

R : Il est d'usage de lire Pirkei Avot pendant les jours du Omer et il ne faut pas les lire à la hâte (en 'courant') et sans comprendre, mais on lira les michnayotes en les comprenant.

Q : Est-il permis d'allumer la climatisation dans un lieu communautaire si ce n'est pas nécessaire ?

R : « Que l'argent de ton prochain te soit aussi précieux que le tien » (Avot 2,12/ Rambam Deot 6,3). Et ainsi, celui qui utilise les biens de la communauté doit faire attention à son argent, et ne pas faire fonctionner la climatisation sans nécessité et ne pas prendre une grande quantité de papier pour s'essuyer les mains.

Q : Comment se comporter lorsqu'il y a un désaccord d'allumer ou de ne pas allumer la climatisation ?

R : Celui qui réclame en été que la climatisation soit sur froid et en hiver sur chaud, on l'écouterà du fait qu'il parle conformément à la Halah'a.
(traduction issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5786)

« Lorsque le peuple juif fera clairement et totalement la différence entre le Chabat et les jours de la semaine, nous deviendrons clairement et totalement différents des autres nations du monde.

Alors, la guéoula arrivera. »

(le Maharal de Prague- 'Hidouché Aggadot - guémara Shabbath 118b)

Agir, sans aucun a priori....

Voici de nombreuses années, la Yéchiva de Tchébine avait une règle concernant les fiançailles des jeunes étudiants : l'un des membres de l'équipe enseignante devait prendre part aux festivités pour les agréments spirituellement en l'honneur du 'Hatane. Une fois, alors que l'un des Ba'hourim fut sur le point de fêter ses fiançailles dans une ville du nord Israël, l'obligation d'y participer incombait à Rabbi Biniamine. A cette époque, le trajet de Jérusalem jusqu'à cette ville prenait quatre heures, et connaissant le peu d'assiduité du jeune homme concerné, Rabbi Biniamine n'avait pas très envie de faire ce long voyage et de gaspiller huit heures sur les routes, sans compter le temps qu'il lui faudrait rester sur place... Il demanda à son père, Rabbi Mordékhaï, de l'exempter de cette obligation, mais celui-ci refusa en arguant qu'il était impossible d'enfreindre le protocole de la Yéchiva.

Lorsqu'il arriva, Rabbi Biniamine trouva la salle remplie d'inconnus, l'exception du 'Hatane qui, ravi de sa venue, le présenta à son futur beau-père : « Voici le Machguia'h qui est venu participer aux fiançailles ! » On conduisit Rabbi Biniamine à la table d'honneur, puis on l'invita à parler. Il s'exécuta mais eut le sentiment de parler dans le vide, tous les convives continuant à vaquer à leurs occupations, à discuter les uns les autres, et à manger et boire.

Il quitta l'endroit déçu et peiné, après s'être donné tant de mal, en vain. Il lui semblait ne rien avoir apporté par sa présence, ni par ses paroles...

Trois ans passèrent, et Rabbi Biniamine rencontra le 'Hatane dans les rues de Bné Brak, tenant dans les mains des livres de Torah qu'il consultait avec concentration. Même son allure témoignait qu'il était devenu un véritable "Ben Torah" !

Quand il apprit qu'il occupait un poste d'enseignant dans une Yéchiva, Rabbi Biniamine s'étonna. - « C'est votre 'faute' », lui dit le Ba'hour en souriant.

- « Qu'ai-je fais qui me donne un si grand mérite ? », demanda Rabbi Biniamine.

- « Le Machguia'h se souvient-il de mes fiançailles et du discours qu'il fit pensant parler à des "sourds" ? Eh bien, sachez qu'il n'en fut rien. Mon beau-père, un homme simple, fut très impressionné par vos paroles et vos éloges à mon égard. Lorsqu'il rentra chez lui, il raconta avec émotion à son épouse et à sa fille avoir mérité un Ben Torah, un "joyau du Ciel". Il leur décrivit ce qu'il avait entendu du Machguia'h, et il en fut ainsi durant toute la période précédant le mariage. Mon épouse se maria ainsi dans cet esprit, avec pour aspiration de me voir progresser et m'élever dans la Torah. Je n'eus d'autre choix que de m'asseoir et me mettre à étudier, de manière intéressée au début, puis de manière désintéressée, jusqu'à ce que grâce à D.ieu, je parvienne à étudier, à enseigner et à propager la Torah ! »

Malgré ce qu'il avait pu penser, les efforts, le "périple" et les paroles de Rabbi Biniamine avaient fait pousser un arbre magnifique construisant des générations entières !

(Source Adaptation Au Puits de La Paracha, Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE !

DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :

(**"C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche",** שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא,
L'enfant Aharon ben Esther, Victor H'aïm ben Josiane Léa, Dan ben Aline, Mordeh'ai ben Esther, Stéphane Itsh'ak ben Rivka, Gérard fradji ben Louna, Haim Ben Perla, Mordehai ben Nitsa, Itsh'ak Rafael ben Martine Nouna, Itsh'ak ben H'anina, Laurent Yossef ben Rah'el, Gilles Yossef ben Arlette, David ben Adeline, Mordéh'aï ben H'aya Sarah, Janneot Yaakov ben Gracia, Meyer Ben H'anna, Rav Gabriel Haïm Beckouche ben Mercedes Sarah, Jonathan ben esther, David Aaron ben Sarah, Yonathan H'aïm Yaakov ben Dévorah, Yossef Itsh'ak ben Eliane Esther Sarah, Moché ben Simh'a, Méir ben Tikva, Benoit Yossef ben Esther, Nissim ben Fanny, Tséma'h ben Sarah, Gérard Yéhochoua ben Éma, Arel ben H'anna, David Salmone ben Rah'el, Mochè ben Ida Assous, Yéhouda ben Méchounai véYossef, H'aïm Menah'em ben H'anna, Avraham ben Yaakov Funaro, H'aïm ben Éla, Itsrak ben Chamouh'a, Guilam ben Karine Koh'ava, David ben Brigitte, Yonathan ben Deborah, Daniel Rah'amime ben Nelly Kamouna, Haïm Baruch Ben Toska Tova, Mâoz ben Varda Dévorah, Nir Goutman ben Myriam, Ômer ben Tali, Hillel Chimône H'aï Abitbol Ben Monique Simh'a, Daniel Ychaya Ménaché ben Feigel, inon Chalom ben Sarah, David itshak ben Valérie Naomie, Yoram H'aïm ben Claire Clara, Aviad ben Noa, Avichai ben Edna, Noam ben Adi, Patrick Fredj Ben Sarah, Acher Messaoud ben Myriam Marie, Yona ben Simh'a, Réphaël Eliahou ben Myriam, Ofék ben H'ani, Avi'haï ben Meirav, Ohad ben H'ava, Yossef ben Marie-France, Itamar ben Méital, Victor Houani H'aïm ben Julie, Israel Tsion Ben Haya Myriam, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Mario ben Maria, H'édva bat Agnès, Koh'ava bat H'aminké, Karine bat Esther, Laurence Dvorah bat Rina, Haguit Rivka bat Renée Cécilia, Aline Émilie bat Giselle Esther, Sarah Rosine bat Margoucha, Ella Myriam bat Naomie Simha, Malkele (Malka) ben Esther, Asher Tzvi ben Rivka Perel, Shlomo ben Rivka Perel, Simcha Bunim ben Rivka Perel, Rivka Perel bat Malka, Margalit Ifra bat Virginie Henriette Shilat

Esther, Rouhama bat Élise Louise , Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortuné Méssaouda, Sarah Mazal-Tov bat Ruth Haya, Mazal Tov bat Rah'el, Shirel Fleurette bat Nathalie Sarah, Batia H'aya bat Kalima, Annie Rose bat Colette Fanny, Noa Léa bat Lara Dalya Margot Méssaouda, Esther bat Guénouna, Naomie esther bat ilana H'anna, Simh'a bat Rivka, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Johanna Rah'el bat Annie Suzie Sultana, Liza bat Sarah Fortunée, Julie Yéhoudit bat Sarah, Andrée Esther Tita bat Emma, Hadassa bat Esther, Esther bat H'anna, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, Sarah Fortunatée bat H'aya, Khemaissa Bat Reine, Talya bat Yael, l'enfant Noya Haya bat Maayane Myriam Morgan, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**

Pour la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : **אמן !**

Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de: Moché ben Simh'a (4 Tamouz 5785), Méir Chimône ben Avigaïl (12 Tamouz 5785), Liliane Esther Bat Irène Tayta (15 Tamouz 5785), Rav Dan Yehouda ben Eliahou (5 Av 5785), Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'aï ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786), Yaffa bat Dada (7 Eloul 5785), Yaakov ben Frih'a (5 Tichri 5785), Refael ben Sasson (26 Adar 5786), et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**